

**Dimanche 18 juin 2023**

**Au départ de AUBIGNY-AU-BAC**  
**parking du camping de La Sensée**  
**1bis rue Jean-Baptiste Alphonse**  
**Circuit de 10,5 km**

*"A la recherche du chemin perdu"*

Du centre urbain, cette randonnée nous mènera par les champs vers les anciennes tourbières et le GR121 qui longent le canal de La Sensée.

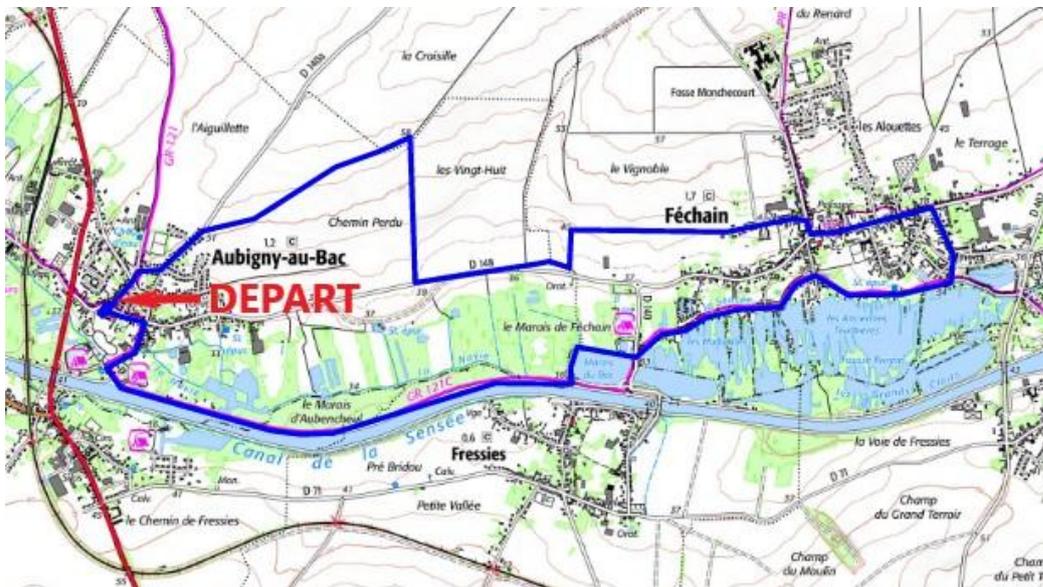
Rendez-vous **8h15** - départ de la randonnée **8h30**

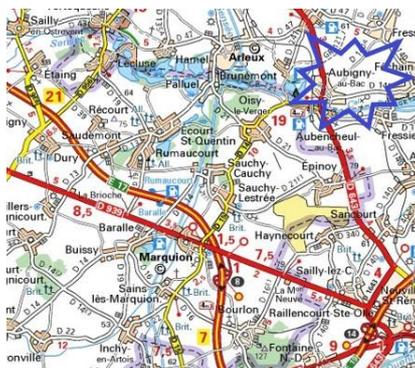
La randonnée s'effectuera dans le respect des gestes barrières.

Les consignes de sécurité seront rappelées avant le départ de la randonnée.

En cas d'alerte météo "orange", l'association annulera la randonnée.

Les équipements recommandés sont les suivants : chaussures de marche, bâtons, vêtement de pluie ou chapeau de soleil (selon la météo), gourdes.





Les communes concernées par cette randonnée sont :

### **Aubigny-au-Bac**

environ 1200 aubignois et aubignois

### **Féchain**

environ 1600 féchinoises et féchinois

## **AUBIGNY-AU-BAC**

Le nom d'Aubigny-au-Bac est tiré de deux mots latins traduits par "Blanc feu" : "Aube" et "ignis", sans doute à cause de la fumée blanche dégagée par la tourbe en combustion, le suffixe "Bac" fut ajouté à Aubigny en référence au bac assurant la navette entre les rives de La Sensée. En effet, à partir de 1160, un bateau assurait le passage de la Sensée avec un droit de péage au seigneur des lieux. Le roi Louis XIV obligea en 1660 le seigneur de Rubempré, seigneur de la cité, à construire un pont et lui donna la permission d'augmenter le droit de péage pour pourvoir à son entretien. En 1668 la cité est définitivement rattachée à la France. Toutefois, les habitants des villages environnants continuèrent de bénéficier de l'exemption du péage, moyennant une redevance annuelle, droits abolis en 1790, à la Révolution.

sources : [aubigny-au-bac.fr](http://aubigny-au-bac.fr) / [wikipedia.org](http://wikipedia.org)